

Premiere continuation

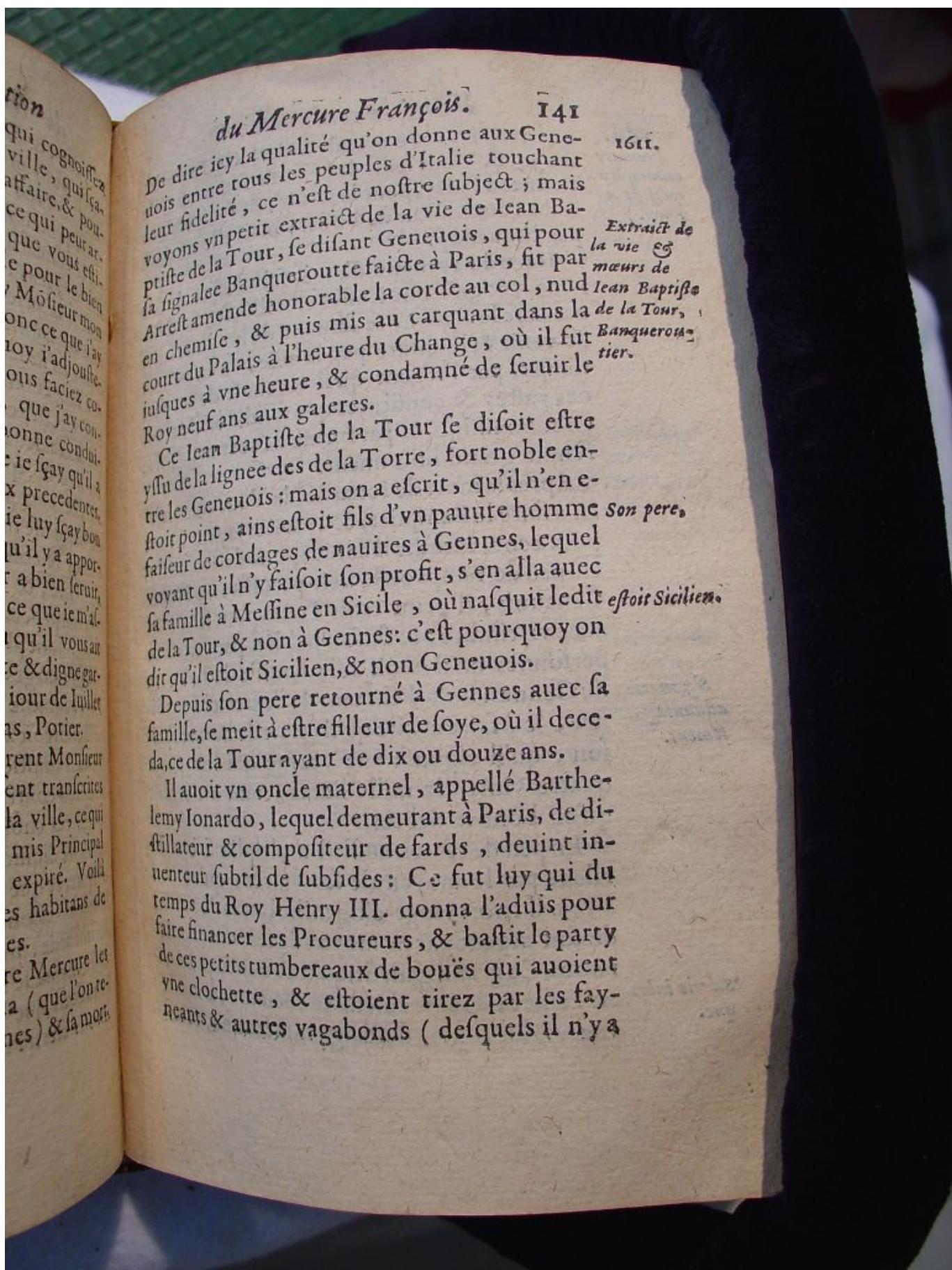
1610.

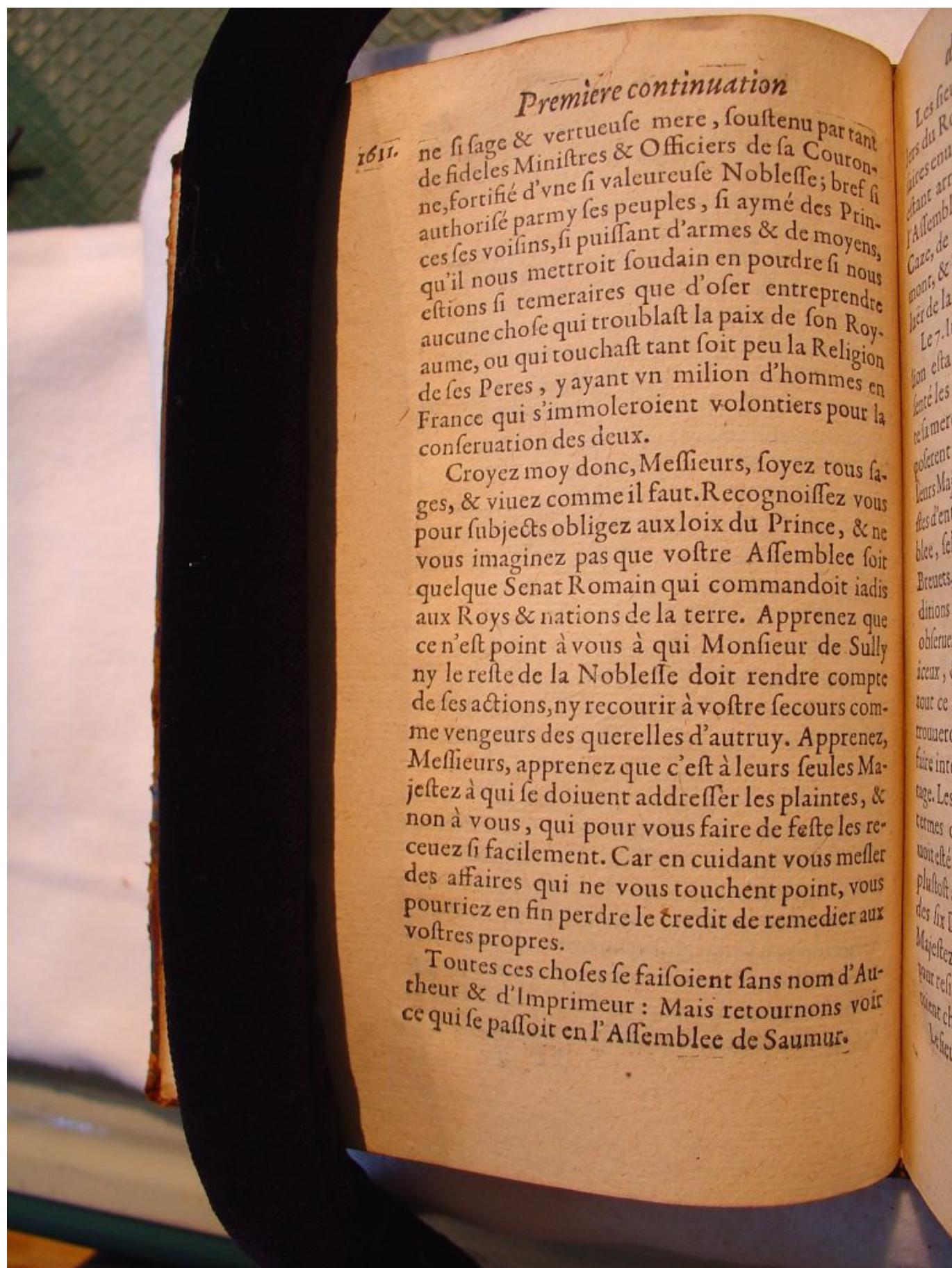
de plusieurs: Nommément de ceux qui sont remarquez de prud'homme, ou de merite, pour suivans choses iustes & possibles; au lieu de les rejeter avec affection pour sembler despoüillé de toute affection humaine, & desdaigner la courtoisie iusques-là, de ne luy vouloir pas mesmes sacrifier vne seule parole.

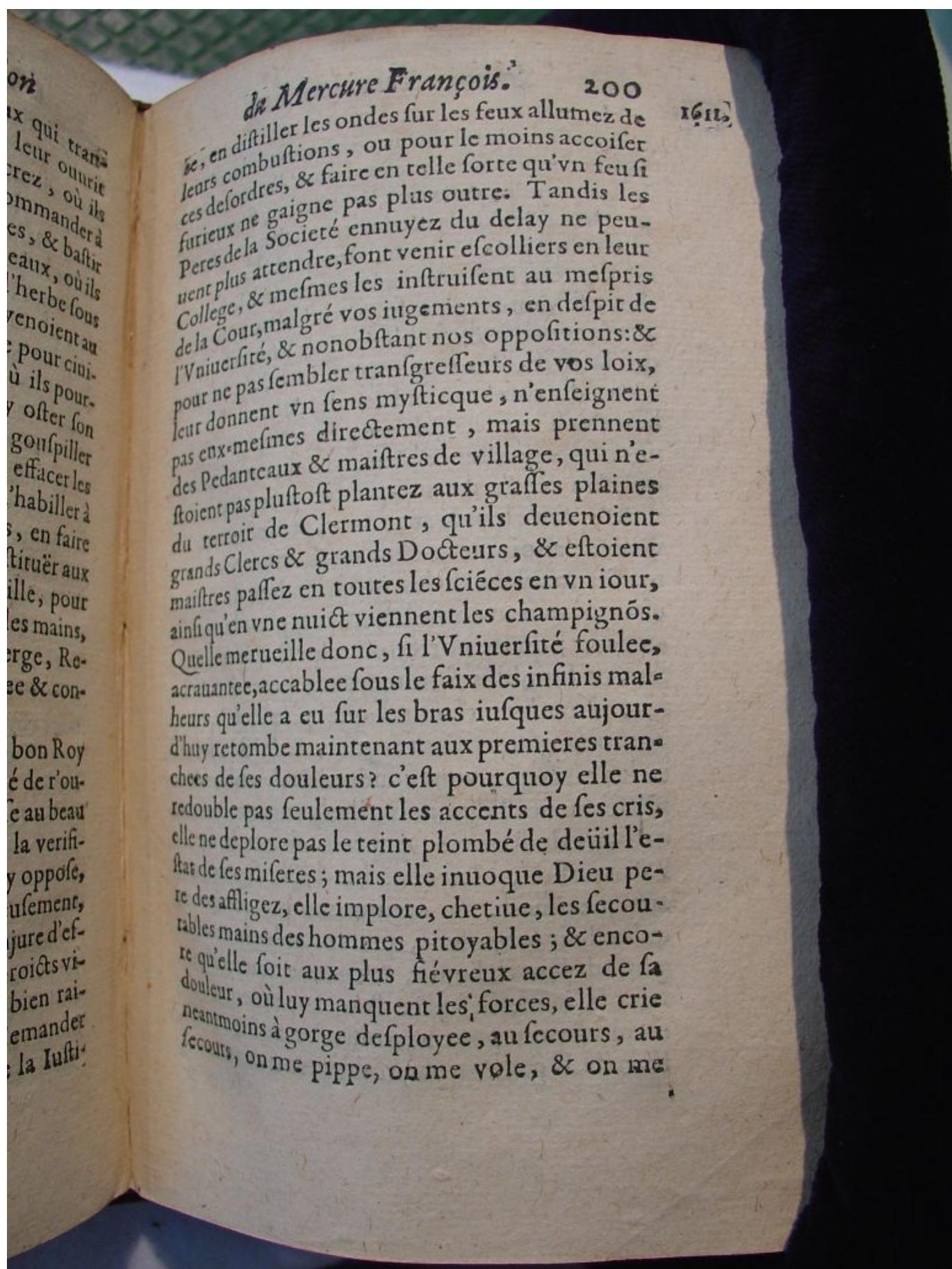
Quelqu'vn a fait autresfois vne belle plainte de soy mesme, Qui ouurant ses coffres il trouuoit celuy des recompenses tousiours plain, & celuy des graces tousiours vuide. Et souhaittant le contraire, a laisse vn bel exemple en ce desir. Combien l'indigence de graces est insupportable, & l'abondance de toutes autres incommoditez.

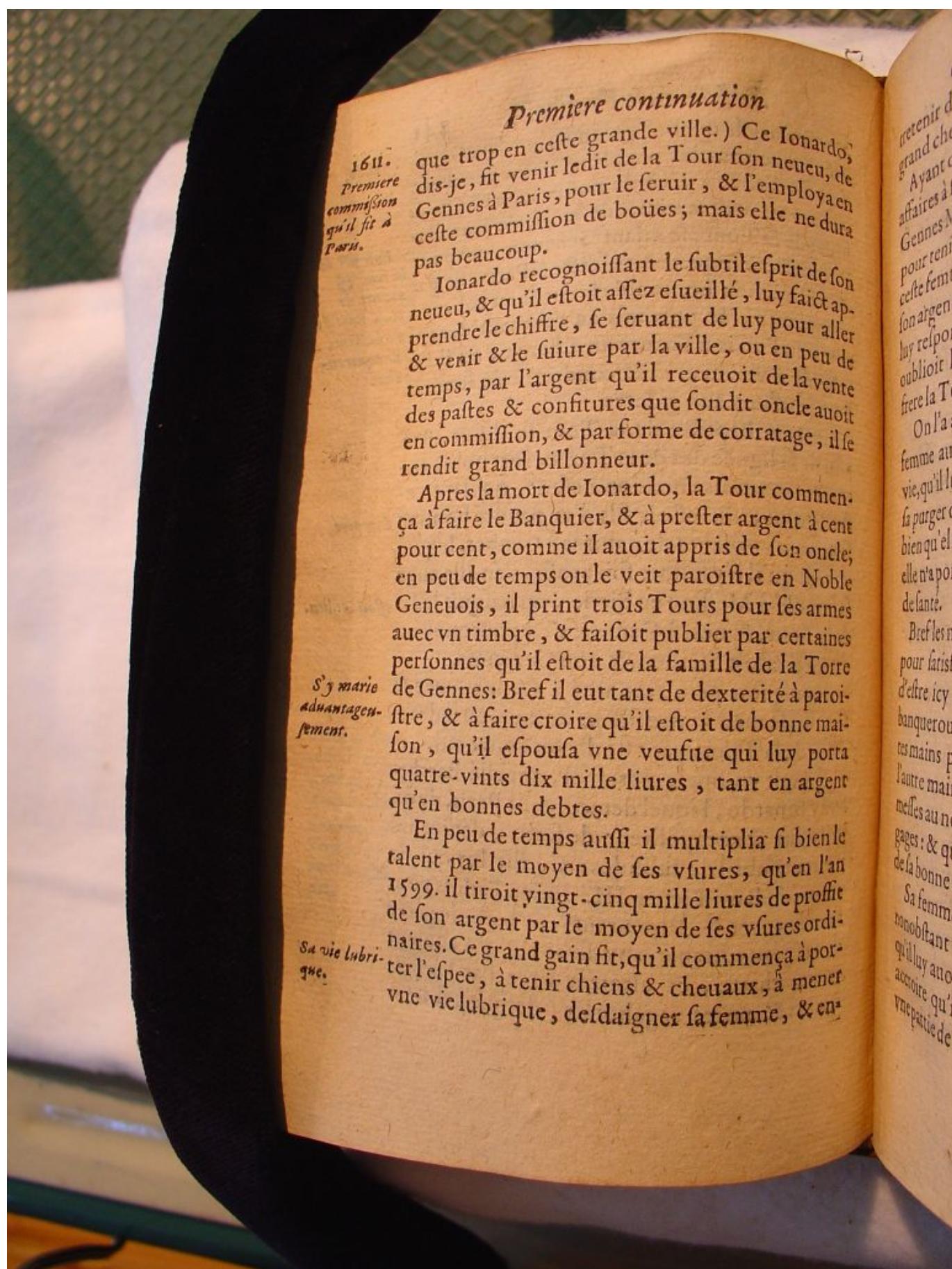
Au reste le but de ce discours n'est pas pour pretendre vous esclairer au chemin où vous estes: car l'experience vous a mieux appris: mais c'est seulement pour vous faire rapport de ce que i'entends estre desire en vous, seulement en ce qui concerne les eslans de vostre esprit, qui iñques icy a tant blesse d'autres, qu'encores que vos actions en leurs matieres soient bonnes, vous ne deuez pas d'avantage mespriser d'essayer que la forme n'en soit pas mauaise, affin que de plusieurs mescontentemens d'autruy il n'en redonde quelqu'vn par malheur au vostre: Vous ressouuenant combien l'animosité est ingenieuse, que le despit est auangle, & que l'on se venge quelquesfois aux despens de sa propre vie.

Ce que ie ne dis pas par crainte pour vous,









du Mercure François.

14

& non par douleur que i'en ressente à mon par-
ticulier, esperant qu'en l'honneste profession
que vous faites de dire la vérité à chacun, cel-
le-cy qui s'adresse librement à vous ne vous
defaira point.

Et finay par ces paroles d'Ermaulaiis à Ale-
xandre, Que s'il vous plaist faire proffit de ma
franchise, encors en vostre grandeur aurez-
vous quelque obligation à ma petitesse, sans
toutefois que ie m'en promette ny recognoif-
face, ny gré, que celuy que ie me scauray à moy-
même, de n'auoir trahy par mon silence l'occa-
sion de m'acquitter de ce devoir enuers vous.

Cest assez traicté des querelles entre les Grands, & de ce qui en est aduenu aux premiers mois de ceste annee: Voyons maintenant la calomnieuse accusation de la d'Escouman, & la punition qu'elle en a receuë.

Ceste Damoiselle d'Escouman nommee Jacqueline le Voyer, est d'Orfin, petit village entre Epernon & Ablis, femme d'Isaac de Varennes Luyer, sieur d'Escouman. Elle est bossue, & boiteuse, d'un esprit vif, grande parlante, inuendue, d'une grande memoire, & subtile à connoître beaucoup de choses. Estant instruite en la Religion pretendue reformée, le peu de moyens qu'elle auoit, fit qu'elle hanta le monde pour vivre & s'entretenir: & en le hantant chagea de Religion; mais mena une vie du tout

1611.

Calomnieuse
accusation de
Jacqueline le
Voyer d'Esf-
couman con-
damnée par
la Cour des
Sir ses jours
entre quatre
murailles.

Vie virtueuse
& luxurieuse
de la d'Esf-
couman.

Ayant eu un enfant d'autre que de son ma-
Île, & de ne le pouuant entretenir en nourrice, le

